

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - EGALITE - FRATERNITÉ

-----  
**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 3 SEPTEMBRE 2019**

**Date de convocation :** 26 août 2019

**Date d'affichage :** 26 août 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois septembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Madame le Maire,

**Étaient Présents :** Marie-Hélène JOLIVET-BÉAL, *Maire*, Patrick de LUCA, Rose-Marie MAUNY, Olivier LEJEUNE, *Adjoint*, Claude CARATIS, Patricia DEPIN, Gérard CHAIGNEAU, Fernand GEORGES, Isabelle BAETE, Denis DARBLAY, et Alberto BECHI **Conseillers**.

**Représentée :** Isabelle BITLLER pouvoir à Isabelle BAETE

**Absentes :** Sandrine DUBOIS, Sabine MENIN, Anne GUIHEUX

**Nombre de Conseillers :** 15 en exercice 11 présents 12 votants

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire ; Isabelle BAETE est désignée pour remplir cette fonction.

\*\*\*\*\*

**SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT AUPRÈS DU CRÉDIT AGRICOLE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**AUTORISE** le Maire :

- À CONTRACTER auprès du Crédit agricole d'Ile de France deux contrats de prêts, aux conditions suivantes :

Prêt pour préfinancement de l'enfouissement des réseaux de la rue de la Fontaine et du Maître Autel de soixante-dix mille euros (70 000 €) à taux fixe de 0,85 %, dont le remboursement s'effectuera en échéances trimestrielles (amortissement constant), sur 15 ans soit 180 mois, avec frais de dossier de 150 €.

Prêt pour préfinancement de la TVA relative à l'enfouissement des réseaux de la rue de la Fontaine et du Maître Autel de quarante-et-un mille euros (41 000 €) à taux fixe de 0,40 %, dont le remboursement s'effectuera en échéances trimestrielles, sur 3 ans soit 36 mois, avec frais de dossier de 150 €.

- À SIGNER les documents afférents.

\*\*\*\*\*

**CRÉATION D'UN VERGER PÉDAGOGIQUE FINANCÉ PAR LE SIARCE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

.../...

**AUTORISE** le Maire :

- À DÉPOSER le dossier de candidature auprès du SIARCE
- À SIGNER les documents afférents.

**S'ENGAGE** à prendre en gestion le verger pédagogique après livraison de l'aménagement par le SIARCE

\*\*\*\*\*

### **ENGAGEMENT DANS LA STRATÉGIE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** (1 abstention),

**AUTORISE** la commune à s'engager dans la stratégie d'adaptation aux changements climatiques de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

**AUTORISE** le Maire à signer l'engagement dans cette stratégie au nom de la commune.

\*\*\*\*\*

### **CRÉATION D'UN EMPLOI À TEMPS NON COMPLET**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**DÉCIDE** DE CREER :

- un poste d'Adjoint Technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 22 heures hebdomadaires,

**LE TABLEAU DES EFFECTIFS EST AINSI MODIFIÉ A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2019.**

**DIT que** les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif aux articles 6411 "personnel titulaire".

\*\*\*\*\*

### **FIXATION DU PRIX DE REPAS LORS DE LA FÊTE DU VILLAGE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**FIXE** le prix du repas avec une boisson à 10 € par personne.

**PRÉCISE** que des tickets seront mis en place dans le cadre de la vente.

**DIT que** les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif aux articles 6411 "personnel titulaire".

Fait à Chamarande, le 10 septembre 2019

Le Maire,

Marie-Hélène JOLIVET-BEAL

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE CHAMARANDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU 3 SEPTEMBRE 2019  
CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation** : 26 août 2019

**Date d'affichage** : 26 août 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois septembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Madame le Maire,

**Étaient Présents** : Marie-Hélène JOLIVET-BÉAL, *Maire*, Patrick de LUCA, Rose-Marie MAUNY, Olivier LEJEUNE, *Adjoints*, Claude CARATIS, Patricia DEPIN, Gérard CHAIGNEAU, Fernand GEORGES, Isabelle BAETE, Denis DARBLAY, et Alberto BECHI **Conseillers**.

**Représentée** : Isabelle BITLLER pouvoir à Isabelle BAETE

**Absentes** : Sandrine DUBOIS, Sabine MENIN, Anne GUIHEUX

**Secrétaire de Séance** : Isabelle BAETE

\*\*\*\*\*

**SOUSCRIPTION D'EMPRUNTS AUPRÈS DU CRÉDIT AGRICOLE**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire adjoint aux finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**AUTORISE** le Maire :

- À CONTRACTER auprès du Crédit agricole d'Ile de France deux contrats de prêts, aux conditions suivantes :

Prêt pour préfinancement de l'enfouissement des réseaux de la rue de la Fontaine et du Maître Autel de soixante-dix mille euros (70 000 €) à taux fixe de 0,85 %, dont le remboursement s'effectuera en échéances trimestrielles constantes (amortissement progressif), sur 15 ans soit 180 mois, avec frais de dossier de 150 €.

Prêt in fine pour préfinancement de la TVA relative à l'enfouissement des réseaux de la rue de la Fontaine et du Maître Autel de quarante-et-un mille euros (41 000 €) à taux fixe de 0,40 %, dont le remboursement s'effectuera en échéances trimestrielles, sur 3 ans soit 36 mois, avec frais de dossier de 150 €.

- À SIGNER les documents afférents.

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.**

Le Maire,



Marie-Hélène JOLIVET-BEAL

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE CHAMARANDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU 3 SEPTEMBRE 2019  
CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation** : 26 août 2019

**Date d'affichage** : 26 août 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois septembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Madame le Maire,

**Étaient Présents** : Marie-Hélène JOLIVET-BÉAL, **Maire**, Patrick de LUCA, Rose-Marie MAUNY, Olivier LEJEUNE, **Adjoint**, Claude CARATIS, Patricia DEPIN, Gérard CHAIGNEAU, Fernand GEORGES, Isabelle BAETE, Denis DARBLAY, et Alberto BECHI **Conseillers**.

**Représentée** : Isabelle BITLLER pouvoir à Isabelle BAETE

**Absentes** : Sandrine DUBOIS, Sabine MENIN, Anne GUIHEUX

**Secrétaire de Séance** : Isabelle BAETE

\*\*\*\*\*

**CRÉATION D'UN VERGER PÉDAGOGIQUE FINANCÉ PAR LE SIARCE**

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**AUTORISE** le Maire :

- À DÉPOSER le dossier de candidature auprès du SIARCE
- À SIGNER les documents afférents.

**S'ENGAGE** à prendre en gestion le verger pédagogique après livraison de l'aménagement par le SIARCE

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.**

Le Maire,

 

Marie-Hélène JOLIVET-BEAL

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE**

**VILLE DE CHAMARANDE**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU 3 SEPTEMBRE 2019  
CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Date de convocation** : 26 août 2019

**Date d'affichage** : 26 août 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois septembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Madame le Maire,

**Étaient Présents** : Marie-Hélène JOLIVET-BÉAL, *Maire*, Patrick de LUCA, Rose-Marie MAUNY, Olivier LEJEUNE, *Adjoint*, Claude CARATIS, Patricia DEPIN, Gérard CHAIGNEAU, Fernand GEORGES, Isabelle BAETE, Denis DARBLAY, et Alberto BECHI *Conseillers*.

**Représentée** : Isabelle BITLLER pouvoir à Isabelle BAETE

**Absentes** : Sandrine DUBOIS, Sabine MENIN, Anne GUIHEUX

**Secrétaire de Séance** : Isabelle BAETE

\*\*\*\*\*

**ENGAGEMENT DANS LA STRATÉGIE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DE  
L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE**

En signant la présente déclaration en tant qu'acteur et utilisateur du système de l'eau, la commune de Chamarande s'engage à prendre une part active à l'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique,

À ce titre, elle assure, sur son domaine et sur son territoire de compétences, la définition et la mise en œuvre des actions d'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique ou cohérentes avec celle-ci, avec les objectifs suivants :

- Réduire la dépendance à l'eau et assurer un développement humain moins consommateur d'eau ;
- Préserver la qualité de l'eau ;
- Protéger la biodiversité et les services écosystémiques ;
- Prévenir les risques d'inondations et de coulées de boues ;
- Anticiper les conséquences de l'élévation du niveau de la mer,

En conséquence, la commune de Chamarande déclare avoir conscience des enjeux liés aux effets du changement climatique dans le domaine de l'eau et de son propre rôle pour l'adaptation des activités et des milieux,

La commune de Chamarande s'engage, dans la limite de son territoire et de son domaine de compétence, à :

- Impliquer ses collaborateurs dans une démarche d'adaptation au changement climatique ;
- Décliner les principes, objectifs de la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie aux enjeux de son territoire et de son domaine de compétence ;
- Mettre en œuvre des actions recommandées par la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie ou cohérentes avec celle-ci ;
- Assurer un suivi régulier de la mise en œuvre de ces actions ;
- Organiser un retour d'expériences et une contribution aux mises à jour futures de la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** (1 abstention),

.../...

**AUTORISE** la commune à s'engager dans la stratégie d'adaptation aux changements climatiques de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

**AUTORISE** le Maire à signer l'engagement dans cette stratégie au nom de la commune.

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.**

Le Maire,

Marie-Hélène JOLIVET-BEAL

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE CHAMARANDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU 3 SEPTEMBRE 2019  
CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation** : 26 août 2019

**Date d'affichage** : 26 août 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois septembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Madame le Maire,

**Étaient Présents** : Marie-Hélène JOLIVET-BÉAL, **Maire**, Patrick de LUCA, Rose-Marie MAUNY, Olivier LEJEUNE, **Adjoints**, Claude CARATIS, Patricia DEPIN, Gérard CHAIGNEAU, Fernand GEORGES, Isabelle BAETE, Denis DARBLAY, et Alberto BECHI **Conseillers**.

**Représentée** : Isabelle BITLLER pouvoir à Isabelle BAETE

**Absentes** : Sandrine DUBOIS, Sabine MENIN, Anne GUIHEUX

**Secrétaire de Séance** : Isabelle BAETE

\*\*\*\*\*

**CRÉATION D'UN EMPLOI À TEMPS NON COMPLET**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la CNRACL,

Vu la déclaration de vacance d'emploi auprès du C.I.G. de Versailles n° CIGGC-2019-09-2055- du 11 septembre 2019,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**DÉCIDE DE CRÉER** :

- un poste d'Adjoint Technique principal de 2<sup>me</sup> classe à temps non complet à raison de 22 heures hebdomadaires,

LE TABLEAU DES EFFECTIFS EST AINSI MODIFIÉ À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2019.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif aux articles 6411 "personnel titulaire".

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.**

Le Maire,

  


Marie-Hélène JOLIVET-BEAL

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE CHAMARANDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU 3 SEPTEMBRE 2019  
CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation** : 26 août 2019

**Date d'affichage** : 26 août 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois septembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Madame le Maire,

**Étaient Présents** : Marie-Hélène JOLIVET-BÉAL, *Maire*, Patrick de LUCA, Rose-Marie MAUNY, Olivier LEJEUNE, *Adjoint*, Claude CARATIS, Patricia DEPIN, Gérard CHAIGNEAU, Fernand GEORGES, Isabelle BAETE, Denis DARBLAY, et Alberto BECHI *Conseillers*.

**Représentée** : Isabelle BITLLER pouvoir à Isabelle BAETE

**Absentes** : Sandrine DUBOIS, Sabine MENIN, Anne GUIHEUX

**Secrétaire de Séance** : Isabelle BAETE

\*\*\*\*\*

**FIXATION DU PRIX DE REPAS LORS DE LA FÊTE DU VILLAGE**

Madame le Maire précise que l'assemblée doit délibérer afin de fixer le tarif du repas servi lors de la fête du village le 15 septembre prochain,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**FIXE** le prix du repas avec une boisson à 10 € par personne.

**PRÉCISE** que des tickets seront mis en place.

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.**

Le Maire,



Marie-Hélène JOLIVET-BEAL